

## Communiqué de Presse

### Association Africaine de Droit International

#### Conférence Annuelle, Libreville Gabon

29 – 30 Août 2015

Du **29 au 30 Août 2015**, le stade de l'amitié Sino-Gabonaise de Libreville (Gabon) a abrité la Conférence Annuelle de l'Association Africaine de Droit International (l'Association) à l'occasion de la 4<sup>e</sup> édition du **New York Forum Africa** sous le thème « *Droit International Economique et Développement en Afrique : Challenges et opportunités* ».

La Conférence Annuelle a été organisée par le Comité Exécutif de l'Association, dûment représenté par le **Dr. Olufemi Elias** (Secrétaire Général de l'Association), le **Dr. Jumoke Oduwole**, le **Pr. Narcisse Mouelle Kombi** et le **Dr. Djacoba Liva Tehindrazanarivelo** (Vice-présidents de l'Association) et Mlle **Adejoke Babington-Ashaye** (Directeur des Programmes). La Conférence a connu la participation des hauts cadres des juridictions internationales et du système judiciaire africain, des universitaires de haut rang venant des universités africaines et d'ailleurs, des juristes, chercheurs, académiciens et praticiens de l'Afrique et du reste du monde. Bien plus, les représentants de la Fondation Africaine de Droit International, de l'Institut Africain de Droit International, de l'Union Africaine, de la Société Africaine de Droit International, de la Société Européenne de Droit International, de la Société Américaine de Droit International, de la Cour permanente d'arbitrage, et de la société civile, étaient présents.

Les travaux de la Conférence se sont ouverts par la leçon inaugurale de **Georges Abi Saab** brillamment donnée par le **Dr. Edward Kwakwa**, Membre d'Honneur de l'Association et Conseiller juridique auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, intitulée « *Utiliser les opportunités présentées par une Afrique émergente : Considérations pour consolider davantage le Droit international et le Développement en Afrique* ».

Les diverses présentations faites par les participants à ladite conférence concernaient pour l'essentiel les questions soulevées par la thématique du droit international économique et du développement en Afrique et notamment, les investissements étrangers en Afrique, l'Afrique et le règlement juridictionnel et arbitral des litiges, le droit pénal international et le développement et le droit du

commerce international. Le mot de fin a été donné par le **Pr. Mpazi Sinjela**, Doyen de la faculté de Droit de l'Université de Zambie et membre de la Fondation Africaine de Droit International.

L'association a par ailleurs abrité un panel de haut niveau du New York Forum Africa qui s'est tenu conjointement à la Conférence. Les discussions du Panel ont porté sur le thème : « *Instituer un nouveau cadre juridique pour l'Afrique* », mettant en évidence l'idée selon laquelle un cadre juridique clair, effectif et transparent est essentiel pour le développement progressif du secteur financier africain aussi bien que le renforcement des capacités de son système de régulation. L'Association était représentée dans ledit panel par le **Dr. Stephen Karangizi**, Directeur de la Facilité Africaine de Soutien Juridique et le **Pr. Vincent Nmehielle**, Conseiller Juridique et Directeur des Affaires Juridiques de la Commission de l'Union Africaine.

L'Association Africaine de Droit International a aussi pris part aux travaux de la Taskforce sur le Droit au travail du New York Forum Africa organisé en partenariat avec la **London School of Economics**. L'Association fut représentée dans ce cadre par M. Akinola Akintola, Mlle Romy Klimke et Dr. Didier Prince-Agbojan.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale de l'Association a eu l'occasion de se réunir en session pour aborder les questions institutionnelles liées à l'association. Le Secrétaire Général a présenté le rapport d'activités de l'association depuis la dernière réunion qui s'est tenue à Maputo (Mozambique). Parmi les points inscrits à l'ordre du jour et discutés en session, figurait en bonne place la prochaine conférence de l'association avec en perspective, la célébration en 2016 de son **30<sup>e</sup> anniversaire**, un appel à la nomination de nouveaux membres au Comité Exécutif, et d'autres points liés aux affaires administratives et structurelles de l'association.

L'Assemblée Générale a aussi eu l'occasion de s'appesantir sur la relation entre l'Association et la Société Africaine de Droit International. L'Assemblée a noté que l'Afrique est le seul continent avec deux entités de même nature et poursuivant les mêmes objectifs et s'est interrogé sur la pertinence de l'existence de ces deux entités. L'Assemblée a suggéré qu'il serait préférable de créer une seule entité plus forte et plus efficace dans le cadre de la promotion et du développement progressif du droit international en Afrique. L'Assemblée Générale a résolu de ne ménager aucun effort à l'atteinte de cet objectif.

Le Secrétariat Général informe les membres que les Républiques du Cameroun et de la Zambie ont manifesté leur intérêt d'accueillir la prochaine conférence annuelle de l'Association. A ce titre, le Secrétariat Général exprime la profonde gratitude de l'Association à l'égard de ces offres. Le Comité Exécutif est enclin à accepter l'invitation de l'Union Africaine à accueillir la Conférence avec en perspective le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Association Africaine de Droit International en 2016.

En conséquence, la prochaine conférence annuelle de l'Association pourrait se tenir au siège de l'Union Africaine à Addis Abéba (Ethiopie) en 2016 pour la célébration de ce moment historique et emblématique dans la vie de l'Association.

Pour plus d'informations sur la Conférence de Libreville, bien vouloir consulter le site internet suivant : [www.aail-aadi.org](http://www.aail-aadi.org)

Voir aussi [www.ny-forum-africa.com/en/home#!prettyPhoto](http://www.ny-forum-africa.com/en/home#!prettyPhoto)